



COMMUNE DE MARSENS

**Procès-verbal de l'Assemblée communale
du 9 décembre 2025
Maison de Ville Vuippens**

Présents-tes	:	51 citoyennes et citoyens
Auditeurs-trices	:	5 personnes
Présidence	:	Mme Myriam Fragnière Dufour, syndique
Secrétaire	:	M. Pierre-Joseph Demierre, secrétaire communal
Excusés	:	3 citoyens
Invité	:	-/-

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 août 2025 à Vuippens**
Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
 - 2. Planification financière**
 - 2.1 Présentation**
 - 2.2 Préavis de la commission financière**
 - 3. Budget 2026**
 - 3.1 Présentation du budget de résultats**
 - 3.1.1 Rapport de la commission financière - décision**
 - 3.2 Présentation du budget d'investissements - patrimoine administratif**
 - 3.2.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
Remplacement du matériel informatique communal
 - 3.2.2 CULTURE, SPORT ET LOISIRS**
Rénovation douches et WC de la halle de gymnastique
 - 3.2.3 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**
Avant-projet mise en zone 30 km/h - Route des Gottes
Avant-projet réfection route St-Ignace jusqu'à la route du Temple Romain
Avant-projet aménagement de la place de la « Maison Ville » jusqu'à la route de la Grand-Fin
 - 3.2.4 APPROVISIONNEMENT EN EAU**
Déplacement conduite Montmasson
 - 3.2.5 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT**
Assainissement ancienne décharge Vuippens
 - 3.3 Présentation du budget d'investissements - patrimoine financier**
 - 3.3.1 MAISON DE VILLE**
Remplacement des fenêtres et rénovation des luminaires
 - 3.4 Rapport de la commission financière - décision**
 - 4. Secours Sud Fribourgeois - modification des statuts**
 - 5. Informations**
Elections communales 2026, bibliothèque intercommunale, point de situation sur les dossiers en cours
 - 6. Divers**
-

Mme Myriam Fragnière Dufour, Syndique, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Elle annonce que cette assemblée est enregistrée.

Mme Myriam Fragnière Dufour annonce les personnes excusées, informe que M. Pierre-Joseph Demierre, Mme Jocelyne Morard, Mme Christelle Tinguely ont la qualité d'auditeurs et demande s'il y a d'autres auditeurs dans la salle.

Deux journalistes répondant à la qualité d'auditeurs, représentants de la presse qu'elle salue au passage, le nombre de personnes n'ayant pas le droit de vote se monte à 5.

Elle procède ensuite à la nomination des scrutateurs :

- M. Armand Levrat
- M. Guillaume Blanchard

Mme Myriam Fragnière Dufour déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 48 du 28 novembre 2025, par l'envoi de tout-ménages, par affichage aux piliers publics et par publication sur l'application iGruyère. Elle demande s'il y a des remarques ou des observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

Mme Kathia Pauchard fait remarquer qu'aucun budget d'investissement n'est prévu pour la réalisation d'un trottoir le long de la route des Bugnons dans les points relatifs aux divers budgets d'investissement. Elle demande que ce point soit ajouté au tractanda, estimant qu'il s'agit d'un point important en matière de sécurité, en particulier pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie pour la remarque et précise que le projet de trottoir, plus précisément la première variante proposée, n'a pas fait l'unanimité auprès des riverains concernés. Cette variante n'étant dès lors pas réalisable en l'état, le projet devra être revu et une nouvelle solution étudiée. Pour cette raison, aucun budget d'investissement n'a pu être présenté à cette assemblée, celui-ci se fondant sur une variante qui ne pourra pas être réalisée telle quelle, en tout cas pas en 2026.

M. Fabrice Clément, responsable du dicastère des routes et organisateur de la séance avec les riverains confirme les dires de Mme Myriam Fragnière Dufour. Il confirme que ce n'est pas l'arrêt du projet, il espère pouvoir présenter à nouveau quelque chose dans les prochains mois mais cela nécessite du temps pour chiffrer une ou d'autres variantes, raison pour laquelle il n'était pas possible de présenter ce soir un budget d'investissement pour cet objet.

L'Assemblée ne faisant part d'aucune autre remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 26 août 2025 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours et sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » n° 98 édition automne 2025.

Question / remarque

-/-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 août 2025 est accepté à l'unanimité.

2. Planification financière

2.1 Présentation de la planification financière 2026-2030

Mme Hélène D'Alessandro informe que, conformément aux bases légales en vigueur et parallèlement à l'élaboration du budget 2026, la planification financière du compte de résultats pour la période 2026–2030 a été établie. Il est rappelé que la planification financière constitue un outil de gestion offrant une vision prévisionnelle sur cinq ans et ne correspond pas à une reproduction exacte des futurs budgets.

Deux scénarios ont été élaborés pour le compte de résultats, l'un avec prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif et l'autre sans ce prélèvement. Cette planification repose sur des estimations, notamment l'évolution de la population, l'analyse des charges et des recettes sur la base des informations disponibles, ainsi que l'impact des investissements prévus.

Plan financier des investissements

Un tableau présente les investissements du patrimoine administratif déjà votés et en cours de réalisation pour les années 2026 à 2030. Le total des dépenses s'élève à CHF 7'160'950.00, dont environ CHF 4 millions devraient être engagés d'ici à fin 2025, le solde étant reporté sur les années suivantes. Les recettes liées à ces investissements s'élèvent à CHF 17'000.00.

Les propositions d'investissements du patrimoine administratif soumises à l'Assemblée communale représentent un montant total de CHF 668'000.00. Les investissements projetés pour les années suivantes sont estimés à CHF 2'507'000.00. Il est précisé qu'il s'agit d'estimations, tant pour les montants que pour le calendrier de réalisation. Ces projections tiennent notamment compte de la mise en zone 30 km/h à la route des Gattes ainsi que des réfections des routes St-Ignace – route du Temple romain et des Bugnons – route de Montmasson.

Les investissements en cours relevant du patrimoine financier s'élèvent à CHF 490'000.00. Les propositions soumises à l'Assemblée communale dans ce domaine représentent un montant de CHF 53'000.00.

Plan financier du compte de résultats 2026–2030

Le plan financier du compte de résultats 2026–2030 a été établi en tenant compte de l'évolution démographique, de l'analyse des charges et des recettes, de l'incidence des investissements projetés, notamment le centre sportif intercommunal, ainsi que des effets du Plan d'assainissement des finances de l'État (PAFE), selon les informations communiquées par le canton.

Il est relevé que les charges liées aux transports publics Mobul augmentent de CHF 111'000.00 dès 2025 et qu'une hausse supplémentaire de CHF 40'000.00 est prévue dès 2028 en lien avec le passage aux bus électriques.

Le budget 2026 présente un déficit de CHF 759'847.80. Sans prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif, ce déficit atteindrait CHF 1'060'908.50. À l'horizon 2030, le déficit budgétisé s'élève à CHF 1'377'919.30, respectivement à CHF 1'678'980.00 sans prélèvement à la réserve. Ces déficits s'expliquent notamment par l'augmentation des charges.

Les prévisions de rentrées fiscales ont été établies de manière prudente, en particulier pour les impôts spéciaux. Il est précisé que l'écart constaté sur la base des comptes 2024, estimé à environ CHF 230'000.00, ne permet pas de compenser les déficits projetés.

Conformément au modèle comptable MCH2, un déficit est admissible dans la mesure où il est couvert par le capital propre non affecté, lequel s'élève, selon le bilan 2024, à CHF 14'150'000.00. Il est rappelé qu'il s'agit de prévisions et que des écarts peuvent survenir lors du bouclage des comptes.

Un graphique illustre enfin l'évolution des résultats avec et sans prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif, ainsi que l'évolution théorique de la population communale entre 2026 et 2030, passant de 2'130 à 2'330 habitants.

Questions / remarques

M. Fabien Morand relève qu'il est difficile de lire les chiffres projetés et demande de préciser les déficits annoncés pour les prochaines années.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise les montants planifiés pour les prochaines années, soit de 2027 à 2030.

M. Rolf Haldemann relève qu'il a été annoncé une population d'environ 2'300 habitants à l'horizon 2030. Il souligne qu'une augmentation du nombre d'habitants entraîne en principe une hausse des rentrées fiscales et se demande si ces recettes supplémentaires pourraient contribuer à alléger, voire à réduire, les déficits annoncés. Dans la négative, il questionne le Conseil communal sur l'éventualité d'une hausse d'impôts et sur le fait qu'une telle mesure ait, ou non, déjà été évaluée.

Mme Hélène D'Alessandro indique que, lors du bouclage des comptes 2024, le lien entre l'augmentation de la population depuis 2022 et l'évolution des rentrées fiscales a été analysé. Il en ressort que les recettes fiscales ne suivent pas nécessairement la croissance démographique et qu'elles ont même diminué. L'arrivée de nouveaux habitants peut certes générer des recettes fiscales supplémentaires, mais celles-ci ne suffisent pas toujours à compenser l'augmentation des charges, notamment dans le domaine scolaire. Il n'est dès lors pas possible de faire des prévisions fiables à l'avance.

S'agissant d'une éventuelle hausse d'impôts, Mme D'Alessandro précise que celle-ci est difficile à anticiper, les projections se basant sur les taux cantonaux. Au niveau communal, la situation est jugée stable : l'établissement du budget repose sur les recettes fiscales de l'année précédente, majorées des montants encore attendus, ce qui permet en général de couvrir les chiffres budgétés. Les résultats se situent rarement en dessous des prévisions, mais pas au-dessus. Elle mentionne enfin que des rectificatifs d'impôts peuvent survenir ponctuellement : s'ils ont exceptionnellement été favorables par le passé (env. CHF 100'000.-), ils sont le plus souvent défavorables pour la commune.

Mme Myriam Fragnière Dufour complète en indiquant qu'il conviendra d'attendre le bouclage des comptes 2025 afin de confirmer ou non la tendance observée. À ce stade, aucune hausse d'impôts n'est envisagée à court terme, mais celle-ci est pressentie à moyen terme et devra, le moment venu, tenir compte des investissements en cours et à venir de la commune.

2.2 Préavis de la commission financière

M. Pascal Florio donne lecture du préavis.

La Commission financière a pris connaissance des documents transmis par l'Administration communale, à savoir la planification financière de ces prochaines années, le budget du compte de résultats, ainsi que la liste des nouveaux investissements.

Après étude de ces documents lors de leur séance du 12 novembre, les membres de la Commission financière ont rencontré en date du 18 novembre une délégation du Conseil communal, représenté par Mme. Myriam Fragnière Dufour, syndique, et Mme. Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable des finances, ainsi que Mme. Christelle Tinguely, administratrice des finances.

Planification financière

La planification financière est un outil qui permet d'avoir une vue à cinq ans de la situation financière de la Commune, en tenant comptes des charges connues à ce jour et des investissements approuvés ou soumis prochainement. Il est important de comprendre qu'il s'agit d'une projection intégrant l'état des connaissances du jour, et qu'il ne faut en aucun cas prendre ces chiffres pour argent comptant. La planification financière présentée ce soir prévoit un budget déficitaire en net augmentation pour les cinq prochaines années. L'évolution des rentrées d'impôt sera donc déterminante pour réduire au maximum les déficits annuels prévus. Au vu du montant déficitaire prévu chaque année, la probabilité d'obtenir des comptes équilibrés pour les prochains exercices est faible, et par conséquent celle de devoir prendre des mesures afin d'équilibrer les comptes des prochaines années d'autant plus grande. La Commission financière remercie le Conseil communal pour la planification proposée.

3. Budget 2026

3.1 Présentation du budget de résultats

Mme Hélène D'Alessandro présente le budget de résultats :

Total des charges (CHF)	11'096'534.33
Total des revenus (CHF)	10'336'686.53
Excédent de charges (CHF)	759'847.80

Informations principales pour les postes suivants :

Chapitre	Compte	Description	Ecart (CHF)	Explications
0 Administration générale	0110.3153.00	Infrastructure « Suisse Vote »	+ 6'850.00	Mise en place d'un scanner « Suisse Vote » qui permet de scanner les bulletins de vote à la façon d'une GED (gestion électronique des données).
	02220.3150.00	Salaires administration	+ 24'000.00	Création d'un poste de travail supplémentaire afin de soutenir l'administration pour le domaine technique (constructions).
	0220.3153.00	Entretien matériel informatique	+ 15'000.00	Nouveau site internet compatible avec les fonctionnalités actuelles. Nouveau SIT (système d'information du territoire).
	0290.3144.00	Entretien et rénovation des immeubles	+ 19'830.00	Pilier public Vuippens. Réfections diverses (porte boulangerie).
1 Ordre et sécurité publics, défense	Rien de particulier n'est à signaler.			
2 Formation	2196.3010.02	Salaires établissement scolaire	+12'500.00	Création d'un poste à 20% pour le secrétariat des écoles.
	2196.3153.00	Maintenance informatique interne (écoles)	+3'000.00	Rémunération d'une personne référente pour régler les « petits problèmes » informatiques du cercle scolaire.
3 Culture, sports et loisirs	3410.3144.00	Entretien bâtiments et places	+13'550.00	Dalles halle gymnastique et cheneaux.
	3410.3632.00	Régionalisation des sports (ARG)	+18'933.20	Patinoire provisoire Charmey 2026.
4 Santé	Rien de particulier n'est à signaler. Il est toutefois relevé une forte augmentation entre les comptes 2024 et le budget 2025. Le montant prévu pour 2026 est quant à lui quasiment équivalent à celui budgété pour 2025, voire légèrement inférieur.			
5 Prévoyance sociale	5220.3631.00	Financement prestations complémentaires AI	+74'852.00	Nouveau poste à charge de la commune.
	5320.3631.00	Financement prestations complémentaires AVS	+103'411.35	Nouveau poste à charge de la commune.

	5430.3631.00	Contributions d'entretien	-13'946.80	Désormais assumée entièrement par l'Etat.	
	5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	-4'943.35	Désormais assumée entièrement par l'Etat.	
	5451.3636.00	Subventions crèches et garderies	+11'000.00	Augmentation des heures de garde des enfants et du montant des subventions accordées aux parents.	
6	Trafic et télécommunications	Rien de particulier à signaler.			
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7101.3143.01	Entretien des compteurs	+10'500.00	Remplacement des compteurs de plus de 15 ans (114 pièces).
		7101.3143.03	Entretien du système de gestion des fuites d'eau	+6'300.00	Nouveau système Ortomat en remplacement du système LORNO.
		7201.4240.00	Taxe périodique de base	-40'000.00	Adaptation des calculs selon les nouveaux tarifs du règlement d'évacuation des eaux. Ce nouveau tarif entrera en vigueur dès la facturation de l'eau-épuration 2025-2026.
		7201.4240.01	Taxe périodique d'exploitation	+63'000.00	
		7301.3161.00	Location Ecopress	+36'000.00	Location des presses avec balance intégrée pour la récolte des déchets ménagers.
8	Economie publique	8200.3145.00	Entretien forêts et chemins forestiers	+21'200.00	Réfection chemin du Gottu et réfection passerelle Petits-Prarys.
9	Finances et impôts	9630.3430.40	Entretien et rénovation de la ferme communale	+10'500.00	Pose compteur d'eau et nouvelle porte métallique pour les locaux de la boulangerie.
			Impôts ordinaires	S'agissant du calcul des impôts ordinaires, les directives du Service cantonal des contributions ont été appliquées, comme chaque année. Les effets du PAFE (plan d'assainissement des finances de l'État) sont intégrés aux montants présentés et représentent environ CHF 250'000.00 de recettes supplémentaires, y compris l'impact de l'évolution de la population.	

Questions / remarques

M. Rolf Haldemann demande si le montant de CHF 36'000.00 mentionné pour la location d'un compacteur s'entend sur une base annuelle.

Mme Hélène D'Alessandro répond par l'affirmative et précise que ce montant comprend l'ensemble des coûts, soit la location-vente, les appareils, le suivi ainsi que l'entretien. Elle indique en outre que deux compacteurs sont concernés, l'un à Vuippens et l'autre à Marsens.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas.

3.1.1 Préavis de la commission financière – décision

M. Pascal Florio donne lecture du préavis.

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 18 novembre dernier, la Commission financière constate que :

1. Les charges inscrites au budget 2026 pour le compte de résultats sont en augmentation d'environ 3% par rapport à l'exercice précédent, et se montent à CHF 11'096'534. L'essentiel de cette augmentation, comme les années précédentes, est dû à des charges liées, notamment dans le secteur de la formation et de la santé.

2. En tenant compte des amortissements sur le patrimoine immobilier de la Commune et de son attribution à la réserve (nouvelles normes comptables MCH2), le total des revenus est, quant à lui, budgété à CHF 10'336'686, soit une augmentation de 3% par rapport au budget 2025, donc de même ordre de grandeur que celle des charges. Pour rappel, les rentrées d'impôt attendues sont basées sur des chiffres donnés par le Canton.

3. Le budget du compte de résultats pour 2026 est donc déficitaire, avec un excédent de charges de CHF 759'847, soit un montant identique à celui du budget 2025, et représentant 7% de celui-ci. La Commission financière remercie le Conseil communal et l'administration, en particulier Mmes. Hélène d'Alessandro et Christelle Tinguely, pour la préparation du budget. Les charges subissent, cette année encore, une augmentation significative, qui ne parvient plus à être compensée par la prévision des recettes, et notamment des rentrées d'impôts.

La Commission financière note que la quasi-totalité des montants concernés sont des charges liées, sur lesquelles le Conseil communal n'a aucune possibilité d'intervenir. Malgré un budget largement déficitaire, elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget du compte de résultats 2025. Ce préavis positif repose également sur le fait que les finances communales sont saines depuis de nombreuses années, autant dans les comptes de résultat que dans la fortune disponible. Si les déficits budgétisés pour 2025 et 2026 se confirment dans les comptes de résultats, et compte tenu de la planification financière présentée plus haut, le Conseil communal devra étudier les possibilités d'endiguer cet excédent de charges qui risquera de se répéter les années suivantes.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a encore des remarques, ce qui n'est pas le cas. Elle soumet au vote de l'Assemblée le budget du compte de résultats 2026.

Le budget est accepté par 44 voix favorables, 1 voix contre et 6 abstentions.

3.2 Présentation du budget d'investissements – patrimoine administratif

3.2.1 Administration générale

- Remplacement de matériel informatique

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que l'infrastructure informatique communale repose actuellement sur un serveur installé en 2018, lequel arrive en fin de cycle de vie technique. Dans le domaine informatique, une durée d'exploitation de six à sept ans constitue la limite recommandée afin de garantir la sécurité, les performances et la compatibilité logicielle.

Elle précise que cet équipement n'est plus couvert par les garanties constructeurs, que les mises à jour deviennent limitées et plus risquées, que le risque de panne matérielle augmente et que les performances ne répondent plus aux exigences des applications actuelles.

Le remplacement du serveur, l'installation d'un système de stockage en réseau (NAS) ainsi que la migration du serveur Exchange vers Microsoft 365 s'inscrivent dès lors dans une démarche de maintenance planifiée, nécessaire pour assurer un fonctionnement fiable, sécurisé et continu de l'administration communale.

Il est souligné que ce renouvellement ne relève pas d'un choix de confort, mais d'une nécessité, les logiciels utilisés par l'administration évoluant et requérant une infrastructure moderne, performante et compatible.

Les coûts d'investissement projetés, toutes taxes comprises, s'élèvent à un montant total de CHF 47'000.00, comprenant CHF 28'000.00 pour le matériel et les licences ainsi que CHF 19'000.00 pour les prestations.

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 47'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 1410.00
Amortissement obligatoire (25%)	CHF 11'750.00
Total charges budget de résultats	CHF 13'160.00

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a des questions au sujet de cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

3.2.2 Culture, sports et loisirs

- Rénovation des douches et des WC à la halle de gymnastique

Mme Isabelle Mingam informe que les vestiaires et les douches ont besoin d'être rénovées en raison de leur vétusté.

Les coûts d'investissement projetés sont les suivants :

Sanitaire :	CHF 32'000.00
Plafond :	CHF 7'000.00
Equipement :	CHF 47'000.00
Eclairage :	CHF 2'000.00

Montant de l'emprunt	CHF 88'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 2'640.00
Amortissement obligatoire (3%)	CHF 2'640.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 5'280.00</u>

Mme Isabelle Mingam demande s'il y a des questions au sujet de cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

3.2.3 Trafic et télécommunication

- Avant-projet mise en zone 30km/h de la route des Gottes

Mme Myriam Fragnière Dufour relève que le tronçon concerné ne dispose actuellement d'aucun aménagement pour les piétons et les usagers de la mobilité douce, ce qui engendre une insécurité réelle. Elle précise que la commune a inscrit la valorisation de ce secteur comme objectif dans son plan directeur communal.

Les couts d'investissement projetés (TTC) sont les suivants :

Projet de l'ouvrage :	CHF 18'000.00
Procédure d'autorisation :	CHF 2'000.00
Total :	CHF 20'000.00

Montant de l'emprunt	CHF 20'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 600.00
Amortissement obligatoire (10%)	CHF 2'000.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 2'600.00</u>



Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas.

- Avant-projet de réfection de la route de Saint-Ignace jusqu'à la route du Temple romain

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le développement du quartier de Perrevuet est désormais achevé et relève que l'entrée actuelle du village n'est pas clairement identifiée. Elle rappelle que la commune a inscrit la valorisation de ce secteur comme objectif dans son plan directeur communal.

Dans le cadre du projet d'agglomération de 5e génération (PA5), et pour les mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires, une étude de faisabilité a été réalisée. Celle-ci vise un rééquilibrage des surfaces en faveur d'une meilleure cohabitation des modes de transport, conformément à la logique de priorisation de l'agglomération (piétons, vélos, transports publics, puis transport individuel motorisé), tout en améliorant la qualité et la sécurité des espaces publics en milieu urbain.



À l'instar du projet de la route des Gottes, l'avant-projet permettra d'aboutir à un dossier prêt pour une demande de permis de construire, intégrant les analyses techniques nécessaires ainsi qu'une estimation affinée des coûts. Il servira également de base à l'élaboration d'un budget d'investissement, lequel sera soumis à une prochaine Assemblée communale en vue de la réalisation des travaux envisagés à l'horizon 2028.

Les couts d'investissement projetés (TTC) sont les suivants :

Projet de l'ouvrage :	CHF 25'900.00
Procédure d'autorisation :	CHF 2'100.00
Total :	CHF 28'000.00

Montant de l'emprunt	CHF 28'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 840.00
Amortissement obligatoire (10%)	CHF 2'800.00
Total charges budget de résultats	CHF 3'640.00

Questions / remarques

M. Pascal Florio se demande si, concernant la route de Saint-Ignace, une réflexion globale est envisagée, compte tenu des deux accès existants, tant du côté de Bulle que du côté de Vuippens, afin d'assurer une cohérence d'aménagement sur l'ensemble du tronçon.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise que la réflexion a bien porté sur l'ensemble du tronçon, en collaboration avec le bureau Team+, et que la phase actuelle concerne désormais la mise en œuvre de cette réflexion. Il ne s'agit plus d'une phase d'étude, mais de la concrétisation du projet, avec l'élaboration des aspects techniques et le chiffrage des coûts. Elle indique que l'étude initiale datant de quelques années, celle-ci devra être actualisée afin de tenir compte des normes en vigueur ainsi que des éléments nouveaux, notamment l'intégration de la commune dans l'agglomération Mobul et les exigences liées aux transports publics, qui n'étaient pas prises en considération lors de l'étude réalisée pour Valtraloc.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas.

- Avant-projet d'aménagement de la place de la Maison de Ville jusqu'à la route de la Grand-Fin

Mme Myriam Fragnière Dufour relève que la commune travaille depuis plusieurs années sur le projet de traversée de Vuippens, avec pour objectifs l'amélioration du carrefour et la requalification du centre du village. Dans ce cadre, un premier projet VALTRALOC a été initié,

puis poursuivi en collaboration avec le Canton pour la partie routière, actuellement en cours de réalisation.

Elle rappelle que le village de Vuippens est classé à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS). L'étude réalisée dans le cadre du projet VALTRALOC pour la place de la maison de ville doit dès lors être reprise et étendue, notamment par une connexion au quartier de La Grand-Fin, afin de répondre aux nouvelles exigences du Service des biens culturels (SBC).

Par ailleurs, la commune de Marsens a intégré le projet d'agglomération MOBUL (PA5). Dans le contexte de l'électrification du réseau de transports publics, il est nécessaire de prévoir à Vuippens un terminus comprenant une place de rebroussement, une remise à l'heure ainsi qu'une station de recharge. Cet équipement est indispensable à l'exploitation du réseau et est en partie cofinancé dans le cadre du PA4. Cette mesure s'inscrit dans la stratégie de développement du réseau de transports publics, visant à favoriser le report modal et à encourager son utilisation.

L'avant-projet permettra d'aboutir à un dossier prêt pour une demande de permis de construire, intégrant les analyses techniques nécessaires et une estimation affinée des coûts. Il servira également de base à l'élaboration d'un budget d'investissement, lequel sera soumis à une prochaine Assemblée communale.

Il est proposé de procéder au financement de cet investissement de la manière suivante :

Montant de l'emprunt	CHF 25'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 750.00
Amortissement obligatoire (10%)	CHF 2'500.00
Total charges budget de résultats	CHF 3'250.00

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a des questions relatives à cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

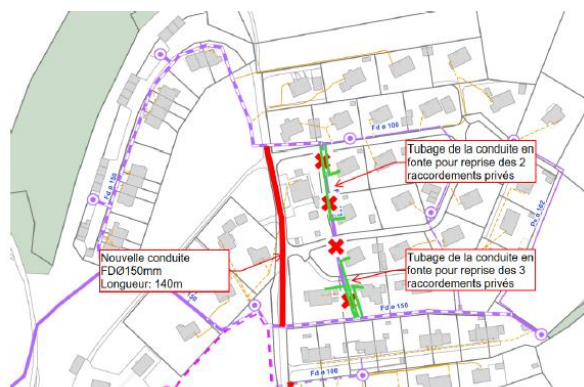
3.2.4 Approvisionnement en eau

- Déplacement de la conduite de Montmasson

M. Fabrice Clément informe que de nouvelles constructions sont prévues sur l'article 341 et entreront en conflit avec le réseau communal d'eau potable, ce qui nécessite le déplacement de la conduite concernée. Il précise que l'objectif de cet investissement est de retirer les conduites communales du domaine privé afin d'éviter de futurs déplacements dans le cadre de nouveaux projets immobiliers.

Coûts d'investissement projetés (TTC) :

Travaux de génie civil :	CHF 108'000.00
Sanitaire :	CHF 76'000.00
Honoraires :	CHF 26'000.00
Total :	CHF 235'000.00



Montant de l'emprunt	CHF 235'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 7'050.00
Amortissement obligatoire (1.25%)	CHF 2'937.50
Total charges budget de résultats	CHF 9'987.50

Questions / remarques

M. Rolf Haldemann s'enquiert de la durée estimée des travaux, relevant que le quartier concerné est soumis à un trafic important.

M. Fabrice Clément indique qu'il n'est pas en mesure de donner une durée précise à ce stade. Il précise que les travaux seront lancés dès l'acceptation du budget et réalisés dans les meilleurs délais. En principe, l'intervention ne devrait pas être longue, tout en soulignant que la durée effective peut varier selon les conditions du chantier. À titre indicatif, la durée des travaux est estimée à environ deux mois.

3.2.5 Lutte contre la pollution de l'environnement

- Assainissement de l'ancienne décharge de Vuippens

Mme Hélène D'Alessandro rappelle qu'en février 2025, un glissement partiel de l'ancienne décharge de La Grand-Fin à Vuippens, inscrite au cadastre des sites pollués, a été constaté, entraînant une intervention d'assainissement d'urgence. Cette décharge a accueilli environ 2'500 m³ de déchets urbains entre 1960 et 1985.

Selon le rapport du bureau Hydrosol, le glissement est probablement dû à une surpression d'eau souterraine. Au total, 678 tonnes de déchets pollués ont été retirées du lac de La Gruyère, les matériaux restants ne présentant pas de danger concret, l'objectif d'assainissement ayant été validé par le Service de l'environnement (SEn). Des travaux de sécurisation ont également été réalisés afin d'assurer la stabilité du collecteur principal des eaux usées de la STEP AIS.

Les risques résiduels justifient l'élaboration d'un projet d'assainissement conformément à l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Une étude d'impact sur les eaux souterraines ainsi qu'une analyse de variantes d'assainissement seront réalisées en 2026.

Le coût total de l'assainissement est estimé à CHF 660'000.–, subventionné à hauteur de 70% par la Confédération et le canton de Fribourg. À ce jour, les interventions réalisées s'élèvent à CHF 485'132.70, avancés par le canton, la commune devant rembourser sa part de 30% en 2026. Ce montant est dès lors inscrit au budget 2026.

Coûts de l'investissement projetés :

Estimation :	CHF 660'000.00
Subventions accordées (40 +30%) :	CHF 462'000.00
Participation de la commune (30%) :	CHF 198'000.00
Offre Hydrosol pour le contrôle de la qualité des eaux souterraines :	CHF 25'500.00
Total arrondi :	CHF 225'000.00

Montant de l'emprunt	CHF 225'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 6'750.00
Amortissement obligatoire (5%)	CHF 11'250.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 18'000.00</u>

Mme Hélène D'Alessandro demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas.

3.3 Présentation du budget d'investissements – patrimoine financier

3.3.1 Maison de Ville – Remplacement des fenêtres et rénovation des luminaires

Mme Isabelle Mingam informe qu'une partie des fenêtres de la Maison de Ville de Vuippens a déjà été remplacée par des fenêtres modernes et isolantes. Les fenêtres de la petite salle située à l'arrière du rez-de-chaussée, des combles, de la cage d'escalier ainsi que de la scène

n'ont en revanche pas encore été renouvelées. Elle indique également qu'un assainissement de l'éclairage de la salle, avec un passage à un éclairage LED, est proposé.

L'objectif du Conseil communal est d'améliorer l'isolation du bâtiment par le remplacement des fenêtres concernées et d'optimiser l'éclairage de la salle par l'installation de luminaires LED.

Coûts d'investissement projetés (TTC) :

Fenêtres :	CHF 38'000.00
Assainissement de l'éclairage :	CHF 15'000.00
Total :	CHF 53'000.00

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 53'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 1'590.00
Amortissement obligatoire	-/- (aucun sur le patrimoine financier)
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 18'000.00</u>

Mme Isabelle Mingam demande s'il y a des questions au sujet de cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

3.4 Rapport de la commission financière - décision

M. Pascal Florio donne lecture du rapport.

Budget d'investissement 2026

Le budget des investissements pour 2026 comprend sept objets pour un montant total de CHF 721'000. Toutes les demandes ont été présentées et discutées lors de la séance du 18 novembre avec le Conseil communal. Elles sont préavisées comme suit par la Commission financière :

1. Investissement pour le remplacement de matériel informatique de l'administration communale pour un montant de CHF 47'000. Cet investissement est justifié et nécessaire. La Commission financière le préavise favorablement.

2. Rénovation des douches et WC dans la halle de gymnastique pour un montant de CHF 88'000. L'état vétuste de ces équipements, ainsi que leur utilisation par les collectivités locales et les écoles justifie pleinement cet investissement. La Commission financière le préavise favorablement.

3. Trois avant-projets pour l'amélioration de la circulation routière dans la Commune, pour un montant total de CHF 73'000. Au vu de la densification de la population, et 3 donc du trafic, dans la Commune, ces mesures sont nécessaires. La Commission financière préavise ces avant-projets favorablement.

4. Déplacement d'une conduite à la route de Montmasson, pour un montant de CHF 235'000. De nouvelles constructions vont s'ériger sur l'art. 341 et seront en conflit avec le réseau d'eau potable communale. La conduite communale doit être déplacée aux frais de la Commune. Cet investissement est obligatoire, la Commission financière le préavise favorablement.

5. Assainissement de l'ancienne décharge de Vuippens, pour un montant de CHF 225'000 (participation de la Commune de Marsens). Ici aussi, il s'agit d'un investissement obligatoire, à la suite du glissement d'une partie de l'ancienne décharge de la Grand-Fin à Vuippens en février 2025. A noter que le coût total de cet assainissement sera couvert à hauteur de 70% par la Confédération et le Canton de Fribourg.

6. Maison de Ville - Remplacement des fenêtres et rénovation des luminaires, pour un montant de CHF 53'000. Cet investissement fait partie du cycle de vie normal d'un tel bâtiment. Il

permettra également d'améliorer l'isolation thermique de ce dernier. La Commission financière prévoit favorablement cet investissement.

*Le montant total demandé ici, ainsi que la teneur des objets d'investissements incitent la Commission financière à recommander à l'Assemblée communale d'approuver les crédits d'investissement pour 2026 pour un montant total de **CHF 721'000**.*

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie la commission financière pour le travail accompli et les échanges constructifs. Elle demande s'il y a encore des questions relatives aux budgets d'investissements ?

Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote de l'Assemblée les 8 budgets d'investissements présentés.

- Le budget d'investissement de **CHF 47'000.00** pour le remplacement du matériel informatique est accepté par 50 voix favorable et 1 abstention.
- Le budget d'investissement de **CHF 88'000.00** pour la rénovation des douches et WC de la halle de gymnastique est accepté par 49 voix favorables et 2 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 20'000.00** pour l'avant-projet de mise en zone 30km/h de la route des Gattes est accepté par 47 voix favorables, 1 voix contre et 3 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 28'000.00** pour l'avant-projet de réfection de la route de Saint-Ignace jusqu'à la route du Temple romain est accepté par 45 voix favorables et 6 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 25'000.00** pour l'avant-projet d'aménagement de la place de la Maison de Ville jusqu'à la route de la Grand-Fin est accepté par 49 voix favorables et 2 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 235'000.00** pour le déplacement de la conduite d'eau à Montmasson est accepté par 49 voix favorables, 1 voix contre et 1 abstention.
- Le budget d'investissement de **CHF 225'000.00** pour l'assainissement de l'ancienne décharge de Vuippens est accepté par 50 voix favorables et 1 abstention.
- Le budget d'investissement de **CHF 53'000.00** pour le remplacement des fenêtres et la rénovation des luminaires de la Maison de Ville est accepté par 44 voix favorables, 1 voix contre et 1 abstention.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie pour la confiance témoignée.

4. Secours Sud Fribourgeois – modification des statuts

M. Matthieu Tinguely informe que, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'association applique les statuts approuvés définitivement le 9 mai 2023 par la DIAF. Compte tenu des besoins croissants et évolutifs de l'association, les statuts actuels ne permettent plus de répondre de manière pleinement efficiente aux objectifs opérationnels.

Le comité de direction a dès lors soumis à l'Assemblée des délégué-e-s des modifications portant sur des éléments essentiels des statuts. Celles-ci ont été acceptées lors de l'Assemblée du 8 octobre 2025.

Il appartient désormais aux législatifs communaux de se prononcer sur ces modifications, aucun référendum facultatif n'étant prévu. Les changements sur le plan politique interviendront avec la nouvelle législature.

Dans la mesure où la liste des personnes exemptées du paiement de la taxe a évolué, il conviendra d'attendre l'entrée en vigueur des statuts modifiés avant que les communes ne facturent la taxe pour l'année 2026, laquelle s'élèvera à CHF 150.00

Les modifications essentielles portent notamment sur les points suivants :

- siège de l'association (art. 4)
- modalités de convocation de l'Assemblée des délégué-e-s (art. 10, al. 2)
- composition du comité de direction (art. 13)
- attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- organisation du service des ambulances (art. 21)
- obligation de servir (art. 23)
- taxe d'exemption – dispense (art. 24, al. 2)
- taxe d'exemption – perception de la taxe (art. 24, al. 3)
- répartition des charges – modalités de paiement (art. 32, al. 2)

M. Matthieu Tinguely passe ensuite en revue l'ensemble des modifications figurant en rouge dans le projet de statuts et fournit les explications et commentaires nécessaires. Il demande ensuite s'il y a des questions ou des remarques ?

Questions / réponses

M. Philippe Pasquier fait remarquer que certains noms communs mentionnés à l'article 18 n'ont pas été mis à jour en matière d'écriture inclusive et sont restés uniquement au genre masculin (notamment « commandant » et « directeur »).

M. Matthieu Tinguely prend note de la remarque et informe qu'il la transmettra.

M. Rolf Haldemann demande combien de communes ont déjà accepté la modification des statuts et si l'ensemble des communes concernées y ont adhéré.

M. Matthieu Tinguely répond que, comme indiqué en introduction, les délégué-e-s des communes ont déjà accepté la modification des statuts, ce qui implique une validation préalable par les conseils communaux. Il précise toutefois que l'acceptation doit encore intervenir au niveau des législatifs de l'ensemble des communes membres, soit les assemblées communales et les conseils généraux. Dans la mesure où toutes les assemblées n'ont pas encore eu lieu, certaines se tenant notamment ce soir, il n'est pas en mesure de répondre précisément à la question. Il indique cependant que, pour les assemblées qui se sont déjà prononcées, les modifications ont été acceptées.

M. Matthieu Tinguely demande s'il y a encore des questions ou de remarques, ce qui n'est pas le cas.

Mme Myriam Fragnière Dufour propose au vote de l'assemblée la modification des statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois telle que présentée.

La modification des statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois est acceptée par 39 voix favorables, 1 contre et 11 abstentions.

5. Informations

5.1 Elections communales 2026 | Informations et délais importants à respecter

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que les prochaines élections communales générales dans le canton auront lieu en mars 2026.

Les départs annoncés au sein du Conseil communal sont ceux de Mme Hélène D'Alessandro, Mme Isabelle Mingam et M. Matthieu Tinguely.

Se représentent M. Jean-Michel Bays, M. Fabrice Clément et Mme Gillian Simpson.

Mme Myriam Fragnière Dufour se met à disposition pour une nouvelle candidature, après une première élection en octobre 2002.

Les membres du Conseil communal se tiennent à disposition pour renseigner les personnes intéressées sur les tâches et l'organisation liées à la fonction. Il est rappelé que toute personne domiciliée dans la commune, disposant du droit de vote, est éligible. Une recherche active de candidates et de candidats est en cours.

Pour se porter candidat·e au Conseil communal, l'inscription sur une liste électorale est requise. Celle-ci peut être déposée par un parti, un groupe d'électeurs ou un groupe citoyen.

Le dépôt des listes doit se faire auprès du secrétariat communal jusqu'au 26 janvier 2026 à midi. Il est demandé de ne pas attendre le dernier jour, afin de permettre à l'administration de contrôler les listes et de procéder à la saisie des candidatures.

La demande de scrutin proportionnel pour l'élection (art. 62 al. 1 LEDP) doit se faire jusqu'au vendredi 23 janvier 2026 à midi.

Il est également rappelé qu'un autre délai doit être respecté pour une demande d'élection selon le système proportionnel (art. 62 al. 1 LEDP), fixé au vendredi 23 janvier 2026 à midi.

5.2 Bibliothèque intercommunale

Mme Gillian Simpson informe que la bibliothèque de Sorens, *La Poche à Livres*, deviendra dès le 1er janvier 2026 une bibliothèque intercommunale scolaire et publique. Cette évolution fait suite à la décision prise début 2025 par les communes de Marsens, Écharlens et Sorens, rejointes par Pont-en-Ogoz, de conclure une entente intercommunale pour la reprise et la gestion de cette bibliothèque.

Cette décision est l'aboutissement de plusieurs années de réflexion, notamment en raison des exigences de la législation scolaire imposant aux communes de disposer d'une bibliothèque scolaire. Jusqu'à présent, *La Poche à Livres* remplissait cette fonction pour la commune de Sorens. Celle-ci a toutefois souhaité une participation plus équitable des autres communes, ce qui a conduit à la mise en place de l'entente intercommunale, permettant à la fois d'assurer la mission scolaire et de maintenir la bibliothèque publique, largement fréquentée, notamment par des habitants de Marsens représentant environ 25 % des abonnés.

Dans ce contexte, une bibliothécaire diplômée, Mme Lachat, récemment installée à Romont, a été engagée durant l'été 2025. Elle sera principalement chargée de la gestion de la partie scolaire, du catalogage et de la gestion des ouvrages. L'accueil du public durant les heures d'ouverture restera assuré par des groupes de bénévoles. La gestion administrative de la bibliothèque demeurera du ressort de la commune de Sorens et l'exploitation se poursuivra dans les locaux actuels.

Il est également précisé que les tarifs des abonnements seront harmonisés pour l'ensemble des communes partenaires, entraînant une baisse des prix. Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet de la bibliothèque.

S'agissant de la partie scolaire, Mme Simpson indique qu'une réflexion a été menée afin de rendre la lecture plus accessible, attractive et ludique pour les élèves. Dans ce cadre, un projet de bibliobus a été lancé. Le véhicule a déjà été acquis et sa mise en service est prévue dès le printemps prochain. Ce projet, jugé particulièrement innovant, a bénéficié d'une subvention de CHF 20'000.00 de l'État de Fribourg, le bibliobus étant le premier de ce type à circuler dans le canton. Il permettra de desservir les différents sites scolaires des cercles concernés, y compris celui de Pont-en-Ogoz, sans nécessiter le déplacement des élèves vers la bibliothèque.

5.3 Dossiers en cours

5.3.1 Taxe au poids – Installation des compacteurs pour les déchets ménagers

Mme Hélène D'Alessandro informe que, suite au retrait du recours, le nouveau règlement sur les déchets est entré en vigueur au 1er janvier 2025.

La mise à l'enquête étant terminée, l'ensemble du matériel nécessaire a été commandé. La mise en service du nouveau système est prévue dans le courant du premier trimestre 2026. La population sera informée par le biais d'un tout-ménage. Les informations correspondantes seront également publiées sur le site internet de la commune.

Mme Hélène D'Alessandro demande s'il y a des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

5.3.2 Traversée de Vuippens

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que, comme annoncé dans la presse, les travaux relatifs à la création d'un giratoire à l'intersection de la route cantonale, de la route Saint-Ignace et de la rue des Châteaux vont prochainement débuter.

Dans ce cadre, la vitesse sera abaissée à 50 km/h et les arrêts de bus seront adaptés afin de répondre aux exigences de la LHand pour les personnes à mobilité réduite.

Les installations de chantier ainsi que les travaux préparatoires débuteront le 15 décembre, dans le secteur de la parcelle communale comprenant la place de jeux. Une séance sera organisée avec l'entreprise adjudicataire afin de planifier le déroulement des travaux. Ceux-ci devraient se dérouler en quatre étapes, en commençant par le côté Fribourg, notamment au niveau de l'arrêt de bus, puis successivement sur les autres secteurs.

L'objectif est de maintenir, dans la mesure du possible, deux voies de circulation sur la route cantonale afin de limiter les perturbations du trafic, en particulier en direction de Vuippens, compte tenu des travaux également en cours du côté de Riaz. Cela représente un défi pour l'entreprise, notamment en ce qui concerne le respect des largeurs minimales de chaussée, en particulier pour le déneigement.

Le gros des travaux est prévu pour l'année 2026. Les finitions ainsi que la pose de la couche finale de revêtement sont planifiées au printemps 2027. Mme Fragnière Dufour relève que, bien que le projet ait nécessité un long processus, celui-ci entre désormais dans une phase concrète de réalisation.

Questions / remarques

M. Romain Pilloud demande quelle est l'entreprise qui a été choisie pour réaliser ces travaux ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond qu'il s'agit de l'entreprise Brodard SA.

5.3.3 Projet de rénovation de la ferme communale

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le chiffrage du projet est en cours sur la base des dernières options retenues. Sous réserve de l'aboutissement de cette étape, le budget d'investissement correspondant devrait pouvoir être présenté lors de la prochaine assemblée.

6. Divers

M. Marcel Mesnil s'interroge sur l'hypothèse d'une augmentation du nombre d'habitants à Marsens concomitamment à une diminution des rentrées fiscales. Il demande s'il existe un mécanisme de péréquation intercommunale et, le cas échéant, selon quels principes celui-ci fonctionne.

Mme Hélène D'Alessandro répond par l'affirmative. Un montant lié à la péréquation financière est inscrit au budget et versé par le canton. À ce jour, la commune de Marsens bénéficie encore de ce mécanisme. En cas d'augmentation significative des recettes fiscales, ce montant pourrait toutefois être réduit, voire supprimé. Le calcul ainsi que le versement relèvent exclusivement de la compétence du canton.

M. Serge Gapany adresse une question aux autorités communales à la suite de l'abandon du déneigement des routes privées. Il estime que la population devrait être informée des frais engendrés par cette décision, notamment ceux liés à l'organisation d'une séance d'information ou d'une assemblée supplémentaire, à la location de salle, à l'établissement d'un avis de droit par Me Charrière ainsi qu'aux frais de secrétariat. Il souhaite qu'une réponse soit apportée lors de l'assemblée des comptes 2025 et remercie les autorités pour leur attention.

Mme Hélène D'Alessandro confirme que l'administration travaille d'ores et déjà sur cet aspect. Elle précise que, comme pour l'ensemble des objets traités, les autorités communales

veillent à assurer une transparence maximale, laquelle sera également de mise pour ce dossier.

Mme Katia Pauchard pose une question concernant le stationnement du bibliobus. Compte tenu du manque de places de stationnement devant l'école, elle demande à quel emplacement celui-ci sera installé.

Mme Gillian Simpson répond que le bibliobus a des dimensions comparables à celles d'un bus scolaire et ne présente donc pas un gabarit particulièrement important. Il pourra, en principe, stationner sur la place réservée aux bus scolaires ou, le cas échéant, à un autre emplacement au sein de l'enceinte scolaire, son utilisation n'étant pas liée aux transports scolaires.

M. Alain-Jacques Tornare relève le caractère particulièrement pertinent du projet de bibliobus. Il s'interroge sur la commune à l'origine de cette initiative et demande si l'ensemble de la population pourra également en bénéficier.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que l'initiative vient de la commune de Marsens.

Mme Gillian Simpson informe que, dans un premier temps, le bibliobus circulera au sein des cercles scolaires et sera prioritairement mis à disposition des écoles. Elle précise qu'il ne devrait toutefois pas y avoir d'objection à une extension ultérieure du service à l'ensemble de la population.

M. Rolf Haldemann s'interroge sur l'opportunité de prévoir des murs antibruit le long de l'autoroute, compte tenu de l'augmentation du trafic et des nuisances sonores ressenties dans les villages de Marsens et de Vuippens. Il relève que, certains jours, le bruit provenant de l'autoroute est particulièrement important, notamment en fonction des conditions météorologiques et de la bise. Il demande quelle serait la procédure à suivre dans un tel cas et si une éventuelle demande devrait être formulée par la commune auprès du canton ou de la Confédération, respectivement de l'Office des routes.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond à la première partie de la question. Elle indique qu'une étude est déjà prévue pour le secteur de Vuippens. Celle-ci devra toutefois intervenir après la réfection de la route cantonale et la pose d'un revêtement phonoabsorbant, afin de pouvoir procéder aux mesures nécessaires et dimensionner d'éventuelles installations antibruit. Elle précise qu'à ce stade, elle ne sait pas si une démarche similaire est planifiée pour le secteur de Marsens. Mme Fragnière Dufour indique qu'elle passera ensuite la parole à M. Clément, lequel dispose peut-être d'informations complémentaires sur ce point.

M. Fabrice Clément indique que la situation demeure inchangée depuis les précédentes assemblées. La priorité est actuellement donnée à la réalisation des travaux dans la traversée de Vuippens. Il précise que, selon les derniers calculs, la principale source de bruit serait la route cantonale et non l'autoroute. Dès lors, la mise en place de mesures antibruit le long de l'autoroute ne peut être envisagée qu'après la réalisation des aménagements prévus à Vuippens, comprenant notamment la réduction de la vitesse et la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Une nouvelle étude acoustique sera menée à l'issue de ces travaux afin d'évaluer la nécessité de mesures complémentaires et d'en déterminer les responsabilités financières.

M. Rolf Haldemann indique comprendre qu'une part importante des nuisances sonores provienne de la route cantonale. Il estime toutefois que, si des mesures acoustiques étaient réalisées dans différents quartiers de Marsens, l'autoroute apparaîtrait comme la principale source de bruit. Il précise qu'à son domicile, la route cantonale est à peine perceptible, contrairement au bruit généré par l'autoroute.

M. Fabrice Clément relève qu'il perçoit également le bruit de l'autoroute dans le quartier de La Croix. Il souligne toutefois la nécessité d'attendre l'achèvement des travaux en cours, ceux-ci étant susceptibles de modifier le bruit ambiant. Il rappelle que la commune comprend les villages de Marsens et de Vuippens et qu'une étude globale ne pourra être menée qu'une fois les travaux sur le réseau routier communal et cantonal terminés, afin de déterminer les mesures éventuellement nécessaires.

M. Jean-Paul Bochud rappelle l'existence d'une pétition signée à l'époque par plus de 200 citoyens, dont des habitants du quartier de Montmasson, demandant une étude sur le bruit de l'autoroute, laquelle n'a selon lui pas été suffisamment prise en considération par le Conseil communal, contrairement à la commune de Riaz qui a participé aux coûts de mesures similaires. Il évoque des études établissant un lien entre le bruit routier et des atteintes au système cardiovasculaire, tout en précisant ne pas disposer d'éléments médicaux probants. Il relève que l'Office fédéral des routes (OFROU) reconnaît que Vuippens subit des nuisances sonores excessives liées à l'autoroute, empruntée par environ 40'000 véhicules par jour, mais estime la réalisation de murs antibruit économiquement non rentable, approche qu'il conteste. Il s'oppose également à l'argument consistant à attendre une diminution du bruit de la route cantonale, rappelant que Vuippens est exposé aux nuisances de six voies de circulation, soit quatre voies autoroutières à trafic intense, les deux voies de la route cantonale ainsi que le pont de Sorens et ses joints de dilatation bruyants et souhaite que cette problématique soit pleinement prise en compte.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que le Conseil communal est pleinement conscient de cette problématique et se souvient de la pétition mentionnée. Elle rappelle qu'une entreprise, identique à celle ayant réalisé l'étude à Riaz, avait été mandatée et avait alors déconseillé de lancer une étude acoustique en raison des travaux prévus dans la traversée de Vuippens, réponse déjà communiquée lors de précédentes assemblées. Elle relève que, bien que la procédure prenne du temps, le début prochain des travaux de la traversée de Vuippens permettra désormais d'engager cette étude. Elle ajoute qu'une demande avait également été formulée pour étendre l'analyse au quartier du Perrevuet, côté Marsens, dont il est pris bonne note, l'étude devant être menée dès que les conditions le permettront.

M. Jean-Paul Bochud maintient que les réponses apportées constituent, selon lui, un alibi et souligne que les revêtements phonoabsorbants présentent une durée d'efficacité limitée, le bruit réapparaissant rapidement dans plusieurs secteurs où ils ont été posés. Il estime dès lors qu'il est indispensable de tenir pleinement compte de la pétition déposée, laquelle constitue une démarche légitime, et d'y apporter une réponse appropriée, voire satisfaisante, au regard des enjeux liés à la santé de la population.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le Conseil communal en prend bonne note.

Mme Fanny Cosandey revient sur les futurs travaux prévus sur la conduite d'eau à Montmasson et demande quels itinéraires devront être empruntés pendant la durée du chantier.

M. Fabrice Clément informe qu'on cherche toujours à éviter la mise en place de feux de circulation et que les travaux pourraient, le cas échéant, être planifiés durant les vacances scolaires. Il précise que les modalités définitives ne sont pas encore arrêtées. Il indique qu'aucune déviation ne sera mise en place sur des routes privées et que les travaux consisteront en une fouille pour la pose d'une conduite de faible diamètre, laquelle ne devrait pas bloquer la circulation ni entraîner d'impact significatif sur cet axe.

Avant de clore cette assemblée, **Mme Myriam Fragnière Dufour** adresse ses remerciements aux employés de l'administration, à l'équipe de l'édilité, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni et la bonne collaboration au long de cette année 2025.

Mme Myriam Fragnière Dufour invite les participants à partager le verre de l'amitié avec un peu de fromage. Elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, une bonne année 2025 et un bon retour dans chaque foyer.

L'assemblée est close à 21h28.

Le secrétaire



Pierre-Joseph Demierre

La présidente



Myriam Fragnière Dufour